

libre parmi leurs membres, de façon à constater que 90 p. 100 d'entre eux sont en faveur de la loi visant à protéger...

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

L'AUGMENTATION DES ALLOCATIONS ET PENSIONS ET LE LIVRE BLANC SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

[Traduction]

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je veux adresser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme il est évident que la présentation du Livre blanc sur la sécurité sociale est constamment retardée, le ministre peut-il nous dire dans l'intervalle quelles mesures seront proposées pour augmenter les versements aux anciens combattants qui reçoivent des allocations et des pensions d'invalidité?

L'hon. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, il serait plus à propos de poser la question à mon collègue, le ministre des Affaires des anciens combattants.

M. l'Orateur: Je croyais qu'une question semblable avait été posée au ministre il y a deux jours, mais comme je n'en suis pas certain, le député peut continuer.

M. Marshall: Puis-je tout bonnement adresser la même question au ministre des Affaires des anciens combattants?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Je regrette. Le député voudrait-il répéter sa question?

M. Marshall: Étant donné que le Livre blanc sur la sécurité sociale se fait attendre, le ministre nous dirait-il quelles mesures provisoires on prendra pour accroître les versements aux anciens combattants qui touchent des allocations ou des pensions d'invalidité?

L'hon. M. Dubé: On n'a pas encore terminé l'étude de cette question, à laquelle on consacre beaucoup de sympathie et d'attention. Quand une décision interviendra, elle sera annoncée dans les formes requises.

LA RÈGLE RELATIVE AU DOMICILE

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Au cours de cette étude, examinera-t-on la situation des anciens combattants qui vivent à l'étranger et qui, autrement, auraient droit aux allocations prévues, afin de révoquer la règle arbitraire relative à la résidence actuellement en vigueur?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Toutes ces questions sont actuellement à l'étude.

LA FERMETURE DU BUREAU DE LONDRES—LES SERVICES À L'INTENTION DES CANADIENS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): J'ai une question à poser, monsieur l'Orateur. Elle porte sur les [M. Caouette.]

anciens combattants au Royaume-Uni. A-t-on l'intention de fermer le bureau du ministère des Affaires des anciens combattants à Londres et, si oui, qui s'occupera des nombreux anciens combattants canadiens qui y vivent? Aussi, que fait-on pour assurer des postes à ceux qui travaillaient dans ce bureau?

M. l'Orateur: Encore une fois, j'ai l'impression qu'il s'agit ici d'une question déjà posée, mais, étant donné l'importance du sujet, le ministre désire peut-être y répondre.

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Il a été répondu à cette question la semaine dernière, monsieur l'Orateur.

Le très hon. M. Diefenbaker: Non, on n'y a pas répondu. On se dérobe encore une fois.

* * *

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

LES DIRECTIVES QUANT À LA PUBLICITÉ TROMPEUSE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): J'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Est-il disposé à nous faire connaître les règles qui déterminent qu'une annonce est fautive et trompeuse afin de renseigner le peuple canadien?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): J'avais publié il y a plus d'un an un rapport donnant certaines directives ou indications quant aux annonces trompeuses que nous tenterions d'établir en vertu de l'article 33d) de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Ce rapport a fait l'objet de beaucoup de publicité de la part des Better Business Bureaux et les associations de détaillants, qui ont montré beaucoup d'esprit de collaboration au sujet de la publicité. Je ne sais donc pas au juste de quoi parle le député.

M. McGrath: Puis-je alors savoir si le ministre a réglé le conflit de juridiction qu'il avait à ce sujet avec son homologue de la province d'Ontario?

L'hon. M. Basford: Sans offrir d'opinion juridique je puis dire qu'il n'y a aucun doute, à ma connaissance, que l'administration de l'article 33d) de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions relève de nous.

LA PUBLICITÉ RELATIVE À L'ESSENCE EXEMPTÉ DE PLOMB

M. A. D. Hales (Wellington): Ma question supplémentaire a trait à la publicité trompeuse, monsieur l'Orateur, et elle tient au fait que le Conseil national de recherches a stipulé que l'essence ne contenant pas de plomb, si elle est utilisée dans des voitures construites antérieurement aux modèles récents, cause une plus grande pollution de l'air et non l'inverse. Le ministre a-t-il consulté ses hauts fonctionnaires pour déterminer si oui ou non cette publicité sur l'essence exempte de plomb contrevient au règlement sur la publicité trompeuse?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député semble inviter le ministre à exprimer un avis juridique. Je doute que sa question soit réglementaire.